

## PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES BRISE-VENT FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAILLIS PLASTIQUE

**EN LETTRES MOULÉES S.V.P.**

Nom du demandeur	Numéro du demandeur (réservé au bureau)
Rue et/ou numéro de case postale	Numéro de téléphone
Ville/Municipalité	Province
	Code postal

### LIEU DE PLANTATION DU BRISE-VENT

Province	M. R./Comté/District	Année prévue de plantation du brise-vent 20 ____
Quart	Section	Canton
		Rang
		Méridien
Type de plantation		
<input type="checkbox"/> Plein champ	<input type="checkbox"/> Terre agricole	<input type="checkbox"/> Bord de route
		<input type="checkbox"/> Faunique
		<input type="checkbox"/> Bande riveraine

**LE DEMANDEUR DOIT SATISFAIRE AUX NORMES MINIMALES SUIVANTES DE PRÉPARATION DU LIEU DE PLANTATION PROPOSÉ AVANT QUE LA DEMANDE DE PAILLIS PLASTIQUE NE PUISSE ÊTRE APPROUVÉE. LE PERSONNEL DE L'ARAP PEUT INSPECTER TOUT LIEU DE PLANTATION PROPOSÉ POUR EN VÉRIFIER LA PRÉPARATION. LES DEMANDES RELATIVES À DES LIEUX QUI NE RÉPONDENT PAS AUX NORMES SUIVANTES SERONT REFUSÉES.**

### PRÉPARATION DU LIEU

Les bandes de plantation (largeur minimale de 2,5 m entre chaque rangée de brise-vent) doivent avoir été cultivées ou passées à la charrue à disques l'année qui précède la plantation. Les plantes nuisibles, les herbes et les cultures doivent être enrayées durant la préparation du site. Avant la plantation et l'épandage de paillis, le lieu doit être exempt de déchets et de grosses mottes de terre afin d'éviter les problèmes lors de la plantation ou de l'épandage du paillis.

### PAILLIS PLASTIQUE

L'ARAP fournira au demandeur du paillis plastique pour toutes ou certaines rangées de la plantation proposée. L'approbation de la demande dépendra en partie des essences plantées et de la conception de la plantation. Veuillez fournir les renseignements relatifs à chaque rangée dans le tableau qui suit. Ces renseignements permettront à l'ARAP d'évaluer précisément la quantité de paillis plastique nécessaire. Les renseignements fournis dans le présent formulaire peuvent également servir à remplir le formulaire de demande d'arbres. Les écarts recommandés entre les arbres dans les rangées sont inscrits à l'endos. La longueur de paillis plastique nécessaire correspond au total de la longueur des rangées. Que la demande soit approuvée ou refusée, l'ARAP communiquera avec le demandeur.

**J'atteste par la présente que le paillis qui me sera expédié sera étendu sur la propriété désignée, qu'il servira à l'usage prévu et qu'il ne sera pas retiré sans la permission de l'ARAP. J'autorise le personnel de l'ARAP à inspecter le lieu de plantation.**

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## ESSENCES ADMISSIBLES ET ÉCART MINIMUM RECOMMANDÉ ENTRE LES ARBRES DANS LES RANGÉES

Essence	Écart (m)	Essence	Écart (m)	Essence	Écart (m)
Shépherdie argentée	1,0	Frêne vert**	2,5	Pommier de Sibérie*	1,75
Chêne à gros fruits	2,5	Aubépine	1,0	Mélèze de Sibérie	2,5
Caragan	1,0	Érable du Manitoba	2,5	Lilas Villosa	1,0
Cerisier de Virginie	1,0	Peuplier***	2,5	Épinette blanche	3,0
Épinette de Colorado	3,0	Pin sylvestre**	2,5	Saule***	2,5
Cornouiller	1,0	Argousier	1,0		

\*Uniquement offert pour la protection de la faune.

\*\*Écart de 2 m entre les arbres lorsqu'ils sont utilisés pour des plantations en plein champ.

\*\*\*Les boutures de peuplier et de saule seront racinées dans la mesure du possible. S'il y a pénurie des essences commandées, elles peuvent être remplacées par d'autres.

Rangée (A)	Essence (B)	Nombre d'arbres (C)	Écart entre les arbres (D)	Paillis nécessaire (mètre) (Cx D)
1				
2				
3				
4				
5				
<b>Total</b>				

### ÉPANDEURS DE PAILLIS PLASTIQUE

Des épandeurs de paillis seront offerts sans frais aux demandeurs retenus. Le matériel d'épandage sera disponible par l'entremise de leur bureau régional de l'ARAP (voir liste qui suit). L'ARAP communiquera avec les demandeurs retenus avant la saison de plantation pour établir un calendrier d'utilisation du matériel.

### RENSEIGNEMENTS SUR LA LIVRAISON DU PAILLIS PLASTIQUE

Si la demande est approuvée, le paillis plastique sera expédié contre remboursement à votre bureau régional de l'ARAP. Veuillez communiquer avec votre bureau régional pour établir les modalités de collecte du paillis au printemps.

#### SASKATCHEWAN

Gravelbourg (306) 648-2214  
 Maple Creek (306) 662-5520  
 Melfort (306) 752-4442  
 Melville (306) 728-5790  
 Moose Jaw (306) 691-3370  
 North Battleford (306) 446-4050  
 Rosetown (306) 882-4272  
 Swift Current (306) 778-5000  
 Watrous (306) 946-8720  
 Weyburn (306) 848-4488

#### ALBERTA

Hanna (403) 854-4448  
 Lethbridge (403) 327-4340  
 Medicine Hat (403) 526-2429  
 Peace River (780) 624-3386  
 Red Deer (403) 340-4290  
 Vegreville (780) 632-2919  
 Westlock (780) 349-3963

#### MANITOBA

Beausejour (204) 268-3233  
 Brandon (204) 726-7584  
 Dauphin (204) 638-6108  
 Morden (204) 822-7273

#### COLOMBIE-BRITANNIQUE

Dawson Creek (250) 782-3116

### RÉSERVÉ À L'USAGE DU BUREAU

Longueur de plantation approuvée \_\_\_\_\_ Rouleaux de paillis \_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_